

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 02 octobre 2023****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 0
Élus présents : 28	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 1

39/2023 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL

Le règlement de fonctionnement constitue le référentiel commun pour les équipes, les partenaires institutionnels et les parents. C'est un document cadre indispensable pour les structures d'accueil collectif et familial. Ce document rappelle la réglementation à laquelle sont soumises les structures d'accueil de la petite enfance et décrit l'organisation générale de ces établissements.

Suite à la mise à jour du guide de la PSU (prestation de service unique), la CAF impose l'actualisation des règlements de fonctionnement de nos structures (Service d'Accueil Familial et du Multi-Accueil « Les Lutins de Souffel »)

Il est donc proposé d'apporter les modifications conformément à la synthèse annexée.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 31/2021 portant modification du règlement de fonctionnement régissant l'accueil collectif et familial au service « Petite Enfance » en date du 29 juin 2021 ;

VU la délibération n° 42/2022 portant modification du règlement de fonctionnement régissant l'accueil collectif et familial au service « Petite Enfance » en date du 29 juin 2021 ;

VU l'avis favorable du comité consultatif « Petite Enfance » en date du 7 Septembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 Septembre 2023 ;

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

- *les nouvelles modifications du règlement de fonctionnement du Service d'Accueil Familial et du Multi-Accueil « Les Lutins de Souffel » joint en annexe.*

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 04 octobre 2023



Le Secrétaire de séance

Sabin MUNTEAN



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **04 OCT. 2023**